



Secrétariat :
DSE - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

N/réf. : CMA/bgb
V/réf. :

Genève, le 30 juin 2015

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
1^{ème} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).
- Article 4, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).
- Article 68 de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), du 26 septembre 2010 (LOJ; E 2 05).
- Article 2 du règlement relatif aux médiateurs pénaux et civils (RMéd; E 2 05.06).

II. Compétences légales de la commission

- Recevoir et examiner les demandes d'inscription aux tableaux des médiateurs civils et pénaux; transmettre des préavis motivés au Conseil d'Etat, au besoin après avoir entendu les intéressés.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur les règles de déontologie à fixer par voie de règlement.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur la conformité de l'activité des médiateurs à leur serment et aux règles de déontologie.
- Instruction des procédures disciplinaires relatives aux médiateurs pour délivrance d'un préavis motivé à l'attention du Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

- La commission s'est réunie à six reprises, soit les 14 août, 27 octobre et 11 décembre 2014 et 25 février, 20 avril et 6 mai 2015.
- Examen de 9 demandes d'inscription et rédaction des préavis y relatifs : 3 nouveaux médiateurs ont été inscrits au tableau des médiateurs civils et 2 nouveaux médiateurs ont été inscrits au tableau des médiateurs pénaux. 1 candidature est encore en suspens.

- Echange d'informations.
- Examen d'une dénonciation (procédure disciplinaire) : une sous-commission de 3 membres a été créée pour procéder notamment à des auditions dans le cadre d'une dénonciation à l'encontre d'un médiateur. La commission a transmis un préavis au Conseil d'Etat s'agissant de la suite à donner à la dénonciation.

IV. Secrétariat de la commission

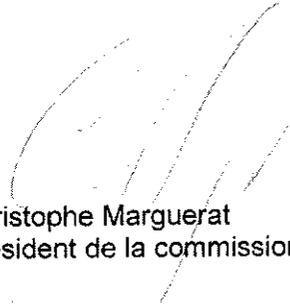
Département de la sécurité et de l'économie, secrétariat général.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Tenue des tableaux des médiateurs (mise à jour sur le site du DSE).
- Renseignements au public.
- Tenue des procès-verbaux de la commission.
- Correspondance, rédaction des préavis et gestion des jetons de présence.

V. Frais de la commission

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Frs 3900.-
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant.
- C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant.


Christophe Marguerat
Président de la commission



Secrétariat :
DSE - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

N/réf. : CMA/bgb
V/réf. :

Genève, le 13 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).
- Article 4, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).
- Article 68 de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), du 26 septembre 2010 (LOJ; E 2 05).
- Article 2 du règlement relatif aux médiateurs pénaux et civils (RMéd; E 2 05.06).

II. Compétences légales de la commission

- Recevoir et examiner les demandes d'inscription aux tableaux des médiateurs civils et pénaux; transmettre des préavis motivés au Conseil d'Etat, au besoin après avoir entendu les intéressés.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur les règles de déontologie à fixer par voie de règlement.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur la conformité de l'activité des médiateurs à leur serment et aux règles de déontologie.
- Instruction des procédures disciplinaires relatives aux médiateurs pour délivrance d'un préavis motivé à l'attention du Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

- La commission s'est réunie à deux reprises, soit les 27 octobre et 24 novembre 2015.
- Examen de 2 demandes d'inscription et rédaction des préavis y relatifs : 1 nouvelle médiatrice a été inscrite au tableau des médiateurs civils.
- Echange d'informations.

IV. Secrétariat de la commission

Département de la sécurité et de l'économie, secrétariat général.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Tenue des tableaux des médiateurs (mise à jour sur le site du DSE).
- Renseignements au public.
- Tenue des procès-verbaux de la commission.
- Correspondance, rédaction des préavis et gestion des jetons de présence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Frs 845.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Christophe Marguerat
Président de la commission



Secrétariat :
DSE - SG
Case postale 3962
1211 Genève 3

N/réf. : CMA/bgb
V/réf. :

Genève, le 30 juin 2017

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
3^{ème} année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).
- Article 4, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).
- Article 68 de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), du 26 septembre 2010 (LOJ; E 2 05).
- Article 2 du règlement relatif aux médiateurs pénaux et civils (RMéd; E 2 05.06).

II. Compétences légales de la commission

- Recevoir et examiner les demandes d'inscription aux tableaux des médiateurs civils et pénaux; transmettre des préavis motivés au Conseil d'Etat, au besoin après avoir entendu les intéressés.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur les règles de déontologie à fixer par voie de règlement.
- Donner un préavis au Conseil d'Etat sur la conformité de l'activité des médiateurs à leur serment et aux règles de déontologie.
- Instruction des procédures disciplinaires relatives aux médiateurs pour délivrance d'un préavis motivé à l'attention du Conseil d'Etat.

III. Activités de la commission

- La commission s'est réunie à six reprises, soit les 7 juin, 20 septembre, 26 septembre et 11 novembre 2016, et 14 mars et 16 mai 2017.
- Examen de 11 demandes d'inscription et rédaction des préavis y relatifs : 8 nouveaux médiateurs ont été inscrits aux tableaux des médiateurs civils et pénaux.
- Echange d'informations.

IV. Secrétariat de la commission

Département de la sécurité et de l'économie, secrétariat général.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Tenue des tableaux des médiateurs (mise à jour sur le site du DSE).
- Renseignements au public.
- Tenue des procès-verbaux de la commission.
- Correspondance, rédaction des préavis et gestion des jetons de présence.
- Convocation des candidats à la cérémonie de prestation de serment et suivi.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Frs 780.-

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Christophe Marguerat
Président de la commission